

486: FORETS OMBROPHILES HUMIDES (NORD-EST DE L'AUSTRALIE)

Résumé préparé par l'UICN (avril 1988) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de l'Australie. L'original et tous les documents présentés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du bureau et du comité.

1. SITUATION:

Le site désigné s'étend le long de la côte nord-est du Queensland, du sud de Cooktown au nord de Townsville sur une distance de 450km environ, englobant 41 parcs nationaux, 43 forêts domaniales (entières ou partielles), 15 réserves de bois et une réserve insulaire et d'Aborigènes. 15°39'-19°17'S, 144°58'-146°27'E

2. DONNEES JURIDIQUES

Outre quelque lots ayant droit de pleine propriété et des territoires aborigènes sous contrôle privé, le terrain est propriété publique, 180 000 ha relèvent des parcs nationaux, environ 500 000 ha appartiennent aux forêts domaniales, plus de 100 000 ha sont des réserves de bois, et plus de 100 000 ha sont des tenures à bail, des territoires de la Couronne inoccupés ou des territoires fédéraux principalement utilisés par l'armée. La superficie totale est de 920 000 ha. (N.B. D'après les statistiques du gouvernement du Queensland, la superficie totale est de 897 000 ha).

3. IDENTIFICATION:

Le site désigné, qui englobe la principale répartition de forêt ombrophile du Queensland du Nord, est à cheval sur trois régions géomorphiques majeures: les plateaux de la Grande Division, la ceinture littorale inférieure et le Grand Escarpement intermédiaire. L'histoire géologique peut se diviser en trois périodes: formation d'un soubassement continental relativement rigide et imperméable, au Paléozoïque; début d'assèchement nord-ouest, au Mésozoïque; et formation importante de dômes à l'est, à la fin du Mésozoïque-Cénozoïque, culminant par un rift continental, la formation de l'océan, l'effondrement partiel de la nouvelle marge continentale, et le recul de la côte jusqu'à sa position actuelle, à la fin du Tertiaire. La régression progressive de la côte et la formation de la côte actuelle, tellurique montagneuse, a conduit à un renversement du courant et une rupture du talus. L'un des traits les plus frappants du paysage est le Grand Escarpement, qui a reculé jusqu'à sa position actuelle sous l'effet d'une érosion catastrophique. Les plateaux et certaines zones côtières ont été considérablement perturbés par des coulées de basalte durant le Pliocène-Pleistocène.

Les récifs frangeants sont extrêmement développés entre les rivières Daintree et Bloomfield, et leur association avec la forêt ombrophile côtière, telle qu'elle se présente dans la région du cap Tribulation, est considérée comme unique. Les récifs font partie du récif de la Grande Barrière (Australie), qui est un bien du patrimoine mondial.

La forêt ombrophile humide prédomine. Elle est frangée et plus ou moins découpée par des forêts sclérophylles, des bois, des marais et des forêts de mangrove. Les forêts ombrophiles abritent environ 1161 espèces de plantes supérieures, représentant 523 genres et 119 familles. Près de 710 de ces espèces sont endémiques de l'Australie et 500 de cette zone. La région abrite une concentration importante de Protéacées australiennes, avec 13 genres et 40 espèces endémiques de ce site, dont Placospermum coriaceum, l'un des membres les plus primitifs de cette famille.

La diversité faunistique est la plus grande de toute l'Australie, avec 30% des espèces de marsupiaux, 60% des espèces de chauves-souris, 18% des espèces d'oiseaux, 30% des espèces de batraciens, 23% des espèces de reptiles et 62% des espèces de papillons. Environ 54 espèces de vertébrés sont endémiques de cette région.

L'occupation aborigène remonte vraisemblablement à un minimum de 40 000 ans. Les tribus du nord (Barrinéens) sont considérées comme les descendants de la première vague d'occupation aborigène de l'Australie.

L'économie de la région est restée pratiquement dépendante à 100% de la production primaire; le tourisme se développe depuis 1950.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION:

Les forêts vont d'un état relativement primitif à différents stades de perturbation. La forêt ombrophile subit un abattage progressif pour le bois, les pâturages et les plantations de canne à sucre. La plus grande partie de la forêt domaniale et des réserves de bois est vierge, son inaccessibilité l'ayant préservée de l'abattage, du défrichage et d'autres dégradations. Les forêts de plaine ont, pour la plupart, été isolées et fragmentées par un abattage intensif pour l'agriculture et l'élevage. L'aliénation à grande échelle de la forêt ombrophile a pratiquement cessé depuis quinze ou vingt ans. Au début des années 60, on a reconnu l'importance des forêts ombrophiles pour la régularisation du ruissellement et de l'envasement, et leur intérêt en tant que paysage. Aujourd'hui, on s'intéresse moins à leur valeur utilitaire qu'à leur valeur intrinsèque. Depuis le milieu des années 70, on assiste à une pression publique croissante en faveur de la préservation de la dernière forêt ombrophile du Queensland du Nord.

La forêt ombrophile du site désigné couvre 630 000 ha, dont 14% seulement sont protégés en tant que parcs nationaux. Le réseau actuel des parcs nationaux est considéré comme insuffisant, moins de 5% seulement des nombreux types de forêts ombrophiles étant protégés; et certains types particulièrement rares, comme la forêt de vigne vierge mésophile et notophile poussant sur les plages de sable, ne bénéficiant même d'aucune protection. Certaines régions sont menacées par les mines d'étain, l'agriculture et les projets immobiliers. Parmi les autres menaces pesant sur le site, il faut citer: l'invasion des forêts défrichées et perturbées par Lantana camara et Solanum mauritianum; la mort des arbres causée par la plante grimpante Thunbergia grandiflora, introduite du nord de l'Inde; la prolifération des champignons terrestres Phytophthora cinnamoni dans les zones déboisées, provoquant par place la mort d'arbres et d'arbustes; et enfin, les porcs redevenus sauvages.

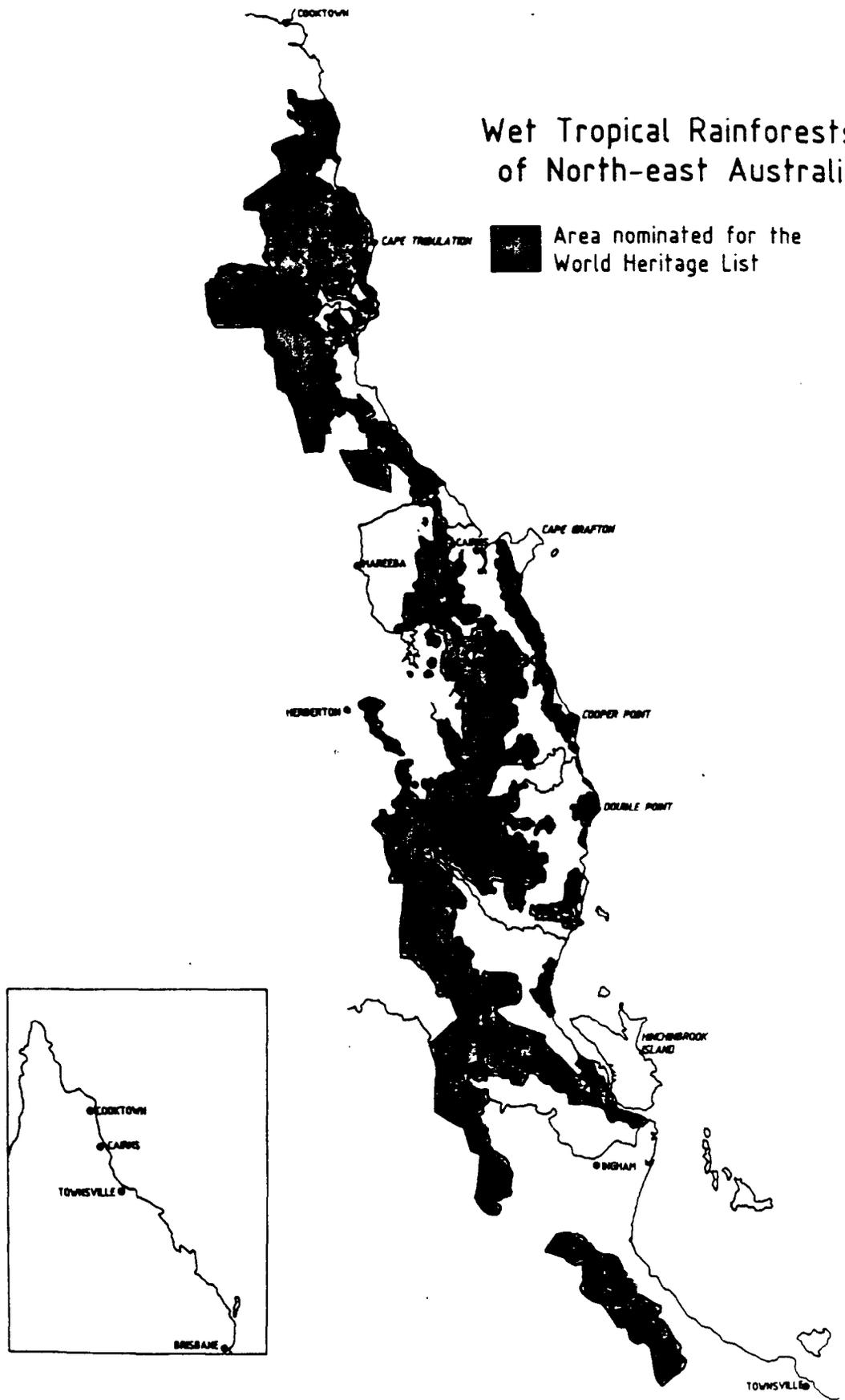
5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL:

Pour justifier la désignation de la forêt ombrophile humide en tant que bien du patrimoine mondial, le Gouvernement australien a donné les raisons suivantes:

- a) Bien culturel
 - (iv) Bastion de la culture aborigène de forêt ombrophile. Occupation aborigène remontant à 40 000 ans au moins.
- b) Bien naturel
 - (i) Evolution géologique. Témoignages vivants parmi les plus complets et les plus diversifiés des étapes essentielles de l'évolution des plantes terrestres, allant des toutes premières plantes terrestres aux plantes supérieures (gymnospermes et angiospermes), et témoins vivants parmi les plus importants de l'histoire des marsupiaux et des oiseaux chanteurs.
 - (ii) Processus géologiques en cours. Diversité d'espèces et endémisme exceptionnels, reflétant des biotopes anciens, longtemps isolés des tropiques humides australiens.
 - (iii) Beauté exceptionnelle de la nature. L'un des écosystèmes régionaux les plus importants du monde, avec des éléments naturels d'une beauté remarquable et des panoramas vastes et grandioses. Paysage côtier exceptionnel, associant forêt ombrophile humide, plages de sable et récifs frangeants.
 - (iv) Habitat d'espèces rares ou menacées. Constitue le seul habitat de nombreuses espèces végétales et animales rares ou menacées d'extinction.

Wet Tropical Rainforests of North-east Australia

 Area nominated for the World Heritage List



486 FORETS OMBROPHILES HUMIDES DU NORD-EST DE L'AUSTRALIE

1. DOCUMENTATION:

- i) Fiche de données de l'UICN
- ii) Littérature consultée: Tropical Rainforests of North Queensland, Rainforest Conservation Society, 1986; Rainforests of Australia, Mieir et Figgs, 1986; The Blockade Report, 1987; Conservation and Management of Australia's Tropical Rainforests - Local Realities and Global Responsibilities, Cassells et al. 1986; Evaluation of the Uniqueness and Ecological Integrity of the Queensland Wet Tropics, ANU Report, 1988; DASETT, 1988. Rapport à l'attention du secrétariat du comité du patrimoine mondial, septembre.
- iii) Consultations: autorités gouvernementales du Commonwealth et du Queensland, Conseils de Shire; représentants de l'industrie; ACIUCN; ONG de conservation; conclusions d'experts de N. Gare, D. Cassells, R. Nias, M. Chilcott, I. Peter, P. Toyne, R. Hynes, D. Given, D. Lamb, P. Parker, G. McSweeney, N. Myers, B. Davis, O. Hamann, J. Diamond, P. Valentine, G. Mosely, et deux études "confidentielles".
- iv) Visite du site: avril 1988, Jim Thorsell, Bing Lucas, Larry Hamilton

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES:

Les forêts ombrophiles du Queensland du Nord (TFQ) sont moins étendues que les autres forêts ombrophiles du monde. La superficie totale de toutes les forêts ombrophiles australiennes ne représente que 1/5 de un pour cent d'ensemble des forêts ombrophiles mondiales. On estime que cinq pour cent de la totalité des espèces de forêt ombrophile du monde se trouvent dans les forêts ombrophiles australiennes, malgré taille restreinte de ces dernières et grâce à leur large gamme d'espèces distinctives. A l'échelon mondial, les TFQ ont des affinités géographiques, d'un point de vue topographique et climatique, avec les peuplements de forêt tropicale d'altitude du bassin supérieur de l'Amazone et du Congo, et des zones d'altitude de la côte est de Madagascar, du Brésil et de la Nouvelle-Guinée. Etant situées à la limite latitudinale et climatique de la forêt tropicale, elles sont moins diversifiées et floristiquement et structurellement moins riches que celles des blocs indomalais et amazonien. Contrairement à la plupart des forêts ombrophiles équatoriales sempervirentes, le site désigné connaît une brève saison sèche, autre facteur unique déterminant pour sa composition et sa structure.

La TFQ se distingue des autres forêts tropicales par son élément gondwanien important, avec de nombreux taxons de plantes et d'animaux aux caractéristiques primitives (surtout parmi les angiospermes). Du point de vue de l'évolution, ces forêts sont un véritable musée vivant de la flore et de la faune, reliques de l'ère gondwanienne remontant à 100 millions d'années. On retrouve de nombreux éléments semblables en Nouvelle-Calédonie et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Guinée, mais le site désigné est plus important et présente, en outre, une évolution parallèle à celle de la flore sclérophylle associée.

Le cadre de la TFQ, adjacente à un récif frangeant, est une autre caractéristique unique, que l'on ne retrouve que dans quelques îles du Pacifique, en Indonésie et au Belize. Nulle part ailleurs on ne pourrait imaginer une forêt tropicale protégée, bien du Patrimoine mondial, côte à côte avec un bien marin/récif important du patrimoine mondial.

Par ses dimensions (8943 km²), le site désigné est comparable aux autres aires de forêt ombrophile du patrimoine mondial: Darien (Panama) 5970km²; Talamanca/Amistad (Costa Rica) 5000km²; Rio Platano (Honduras) 5000km²; Dja (Cameroun) 5260km²; Tai (Côte d'Ivoire) 3300km²; Manu (Pérou) 15 328km²; et Salonga (Zaïre) 36 000km².

Dans le contexte australien, la région des TFQ constitue une unité bioclimatique/géomorphologique très particulière, comme l'a démontré une étude de l'Université nationale australienne. Contrairement à la plus grande partie de l'Australie continentale, cette région possède des gradients et des types environnementaux exceptionnellement accentués et la topographie la plus variée du pays. Comparativement aux forêts subtropicales et tempérées de la Nouvelle-Galles du Sud, les TFQ présentent une forte composante indo-malaise et des espèces plus variées. La TFQ abrite la majorité des espèces de chauves-souris et de papillons du continent australien, ainsi que de nombreuses autres espèces végétales et animales endogènes. Autant d'éléments attestant le caractère biologique unique de cette aire, démarquée du reste du domaine biogéographique australien. Dans la province biogéographique côtière du Queensland, les forêts situées à l'intérieur du site désigné sont nettement développées que dans le nord, au cap York, qui se caractérise par un climat de mousson, des précipitations moins élevées et un relief moins accidenté.

3. INTEGRITE:

3.1 Impact humain

L'impact humain subi par les TFQ est relativement faible comparativement aux autres zones de forêt tropicale et aux autres régions de l'Australie. Les TFQ pratiquement intactes, ayant conservé 80% de la couverture primaire, telle qu'elle était vraisemblablement à l'arrivée des premiers colons européens. Une portion importante de la forêt de plaine a cependant été déboisée pour l'agriculture, et la plus grande partie du site désigné est touchée par l'abattage sélectif (surtout du cèdre rouge).

Bien que disséminées dans toute la région, des perturbations engendrées par des activités humaines affectent cumulativement l'intégrité naturelle de l'ensemble du site proposé. Elles ne touchent, cependant, qu'une part insignifiante de la superficie totale et pourraient, pour la plupart, être l'objet d'efforts de restauration. Il s'agit, notamment, des lignes à haute tension, des carrières, des mines abandonnées, de zones d'abattage massif, des barrages hydroliques et de quelques endroits spécifiques, affectés par le surpâturage et des activités récréatives. De plus, la route Tribulation-Bloomfield a eu un impact si important sur le Parc national de Cap Tribulation (Récif de la Grande Barrière) qu'en 1984, ce dernier a été inscrit sur le Registre des aires protégées menacées du monde, de l'UICN. L'abattage illégal d'arbres de valeur a également été enregistré à l'intérieur de cette zone forestière, preuve supplémentaire de la nécessité d'améliorer la gestion du site. Parmi les autres problèmes de gestion se posant localement figure l'invasion de plantes exotiques (p.ex. champignons terrestres, lantanières) et surtout de porcs sauvages.

3.2 Limites

Outre ces impacts généraux, les problèmes clés qui se posent en matière d'intégrité de la région sont liés à la délimitation du site et aux perspectives d'instaurer un régime de gestion efficace.

Les limites du site, telles qu'elles sont proposées, ont été établies sur la base d'une analyse systématique effectuée par le Commonwealth, avec la participation active de scientifiques du CSIRO, de plusieurs universités et de consultants. Le site désigné correspond, fondamentalement, à ce qui reste de la couverture forestière tropicale et abrite une grande diversité d'habitats de forêt tropicale: milieux chauds et humides, plus frais et humides, et chauds et plus secs. Grâce à l'enquête publique réalisée sur une durée de six mois, 4000 dossiers ont pu être réunis, sur la base desquels il a été possible d'établir une définition plus précise du site et d'éliminer de nombreux éléments incohérents qui ne contribuaient pas de manière notable à la valeur globale du site.

Quelques préoccupations subsistent néanmoins, quant aux limites telles qu'elles ont été présentées. Premièrement, le rapport limite/superficie est extrêmement élevé, avec une configuration sinueuse de quelque 2600 km de longueur. Cela s'explique en grande partie par la nature des lots et parcelles de forêt restants ainsi que par le régime foncier et les limites cadastrales, situation qui ne manquera pas de compliquer la gestion globale de l'unité.

Le deuxième problème est posé par l'existence de petites zones isolées et détachées du corps central de l'unité, qui sont au moins une douzaine, sans compter plusieurs "langues" étroites. Un principe général en biologie de la conservation: la taille critique minimale pour garantir la préservation de la diversité biologique d'une réserve, et le fait que les petites aires isolées par des habitats modifiés se comportent comme des îles et perdent progressivement certaines de leurs espèces primaires. La taille critique minimale est nettement moindre pour la préservation à long terme des communautés floristiques que pour celle des communautés faunistiques. Des efforts considérables devront donc être déployés pour ces zones isolées si l'on veut qu'elles restent viables. Parmi les différentes techniques de compensation envisageables pour ces fragments éparpillés figurent la création de couloirs (dans la mesure du possible) et l'utilisation de méthodes de gestion intensive.

Un troisième point lié à l'évaluation des limites est la présence, à l'intérieur du bien désigné, de forêts ayant subi une exploitation. Il y a certainement eu des opérations forestières dans l'aire désignée, qui ont entraîné une certaine diminution de sa valeur naturelle. Bien qu'il n'y ait pas eu d'exploitation par coupes à blanc, la nature sélective des opérations forestières a entraîné la disparition de près de 50% de la canopée et de la plupart des grands arbres. Les zones qui ont été exploitées avant la période industrielle intensive ont conservé une grande partie de leur valeur, mais force est de constater que la plus grande partie de l'aire a perdu ses éléments primitifs et que sa restauration prendra du temps.

Quatrième sujet de controverse: l'inclusion de différents types de forêts qui ne sont pas strictement ombrophiles, en particulier la bande étroite de forêt sclérophylle longeant en partie la limite occidentale du site. Ces régions représentent l'extrême le plus sec du spectre de forêt ombrophile et, sous l'influence du feu, deviennent des zones de transition entre la végétation de forêt ombrophile et non ombrophile. Elles sont dynamiques et importantes en termes de gestion à long terme, de changements climatiques, et pour certaines espèces de faune de forêt ombrophile saisonièrement dépendante des sclérophylles. La largeur et la configuration précises de cette bande occidentale sont liées aux contraintes imposées par certaines limites administratives. Ces écotones sont importants non seulement par leur valeur intrinsèque mais parce qu'ils sont une garantie supplémentaire d'intégrité dans des conditions climatiques fluctuantes.

Cela étant, il convenait de réexaminer en détail les limites, avant que la superficie précise du site soit fixée définitivement, ce qui avait d'ailleurs été demandé par le bureau. Cet examen mené à bien entre juin et septembre par les autorités aboutit à une modification des limites, soumise en date du 30 septembre.

Cet examen a avant tout confirmé que, du point de vue scientifique, les limites antérieures étaient fondamentalement correctes et que seules des corrections mineures s'imposaient.

Il a été considéré comme peu judicieux d'exclure deux zones majeures (Mt Windsor et Paluma), étant donné qu'elles contribuent pour une bonne part à la désignation. Au total, 67 zones moins étendues ont fait l'objet d'un examen approfondi à l'issue duquel il a été décidé que 31 d'entre elles seraient exclues de la désignation, 8 ajoutées et 28 maintenues. Ce processus s'est soldé par une réduction de la superficie totale, qui est passée de 9200 à 8943 km². Il est possible que des ajustements complémentaires interviennent avant la réunion du comité.

Un examen des limites envisageables a également été conduit par le Comité scientifique de la NORMA (Northern Rainforest Management Agency). Ce Comité a réuni une quantité substantielle de données et créé un réseau d'informations géographiques sur la région (GIS), qui complétera celui de l'Université nationale australienne. Bien que le cadre du projet soit axé sur les utilisations multiples (p.ex. foresterie), ces données constituent une ressource complémentaire précieuse, essentielle pour la gestion future. Ce rapport propose un système de zonage identifiant, à l'intérieur du site désigné, des aires destinées à des opérations d'extraction et 3 aires centrales, jouissant d'une protection intégrale. Il s'agirait d'une stratégie de gestion de remplacement, s'inscrivant dans le cadre du Programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère, qui ne saurait cependant être compatible avec le statut de bien du patrimoine mondial proposé pour la région.

3.3 Capacité de gestion

Bien que la question importante du cadre de gestion du site ne soit pas traitée dans la désignation, une analyse de 29 pages sur les dispositions futures en matière de gestion a été présentée par le Commonwealth pour examen public. Ce document présente en détail la structure et les fonctions d'une autorité de gestion conjointe Commonwealth/Queensland, qui serait établie pour administrer le site. Cette nouvelle autorité serait un organisme central de gestion, politiques et planification, partiellement calqué sur le modèle de l'Autorité du Parc marin du récif de la Grande Barrière. L'une de ses premières tâches consisterait à établir un plan de gestion pour l'aire. D'une manière générale, le document répond à toutes les préoccupations de l'UICN.

Etant donné que l'Australie a montré, avec d'autres biens, qu'elle était capable d'assurer une gestion de haut niveau, il est certain qu'un tel régime, établi en coopération avec le gouvernement du Queensland, pourrait être efficace. La réponse du public et du gouvernement d'Etat à cette proposition figurera dans une proposition finale, qui n'a pas encore été préparée.

La proposition de créer un nouvel organisme va de pair avec un engagement financier de 75 millions de dollars australiens. Un minimum de 17 millions sera prélevé sur cette somme et attribué à la gestion du site désigné pendant ces trois prochaines années; le reste ira au développement régional associé au site. Les deux faits qui précèdent démontrent clairement l'engagement du gouvernement du Commonwealth.

L'UICN demeure néanmoins préoccupée par l'attitude de l'organe de gestion, à qui incombe en grande partie la responsabilité du site, de même que par l'attitude du propriétaire - l'Etat du Queensland. Malgré des consultations prolongées, les gouvernements du Commonwealth et du Queensland n'ont pas réussi à s'entendre sur les questions clés des limites et de la gestion. Les discussions se poursuivent néanmoins, mais les perspectives d'accord demeurent incertaines. Si aucun accord à ce sujet ne devait parvenir au comité d'ici sa réunion, le Commonwealth a déclaré qu'il administrerait le bien conformément aux lois et ressources fédérales, bien que la solution préférée demeure la coopération avec l'Etat du Queensland.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS:

Le bureau a demandé des précisions sur certaines questions secondaires, telles que:

4.1 Territoire appartenant aux Aborigènes

Une certaine portion de territoire, située à l'intérieur du site désigné, appartient, à titres divers, à des conseils aborigènes (p.ex. Deed of Grant in Trust). Les habitants de la région (peu nombreux) continueront à faire de ces terres des usages traditionnels non commerciaux. Cette situation n'est pas sans rappeler celle d'Uluru et de Kakadu, biens du Patrimoine mondial où les communautés aborigènes partagent et assument pleinement les buts de la Convention. La position des propriétaires aborigènes sur la question de l'inclusion de leurs terres dans cette désignation n'a pas encore été présentée officiellement. Le Commonwealth a néanmoins noté qu'elle impliquerait à l'avenir la participation des communautés aborigènes à la gestion de la région.

4.2 Terrains privés

Environ 30 km² (0,33% de l'aire désignée) appartiennent à des propriétaires privés et relèvent donc de leur responsabilité. La plus grande partie a été incorporée à l'aire désignée avec l'accord des propriétaires actuels, étant donné son importance cruciale pour le maintien d'habitats clés servant de couloirs de liaison. Les mesures destinées à garantir le maintien de l'intégrité du site en accord avec les propriétaires terriens seront une question majeure que la Rainforest Authority devra étudier une fois qu'elle aura été établie.

4.3 Terrains militaires

Près de 1020 km² appartiennent au gouvernement fédéral et sont utilisés par les forces armées pour des exercices de survie. Un millier de soldats y viennent chaque année pour y faire des exercices à pied, sans aucun matériel lourd et sans munitions réelles, et qui sembleraient avoir un impact très limité sur le site. Le comité du Patrimoine mondial voudra probablement être tenu au courant de tout changement dans la nature ou l'étendue de ces activités militaires.

4.4 Autres utilisations des terres

Si l'on veut éviter que les utilisations existantes et prévues à l'intérieur du site (p.ex. pâturages, mines et extension proposée du complexe hydroélectrique de Tully Millstream) n'aient un impact sur ses valeurs naturelles, il est indispensable de prévoir une gestion vigoureuse. De même, il serait logique que la responsabilité de la gestion de l'île d'Hintchinbrook, actuellement du ressort du Parc marin du récif de la Grande Barrière, soit transférée à la nouvelle autorité. L'une de ses principales fonctions consistera à traiter ces questions au niveau de la planification de la gestion.

4.5 Appellation du bien

Outre les forêts ombrophiles, qui constituent l'essentiel du site désigné (environ les deux tiers), on trouve aussi des forêts de sclérophylles humides, de mangroves, de dunes et en galerie. Importantes en tant que zones de transition et habitats d'espèces menacées, elles contiennent des éléments non négligeables de la mosaïque des tropiques humides. C'est pourquoi il conviendrait de "rebaptiser" ce site, par exemple: "Tropiques humides du Queensland", afin de mieux refléter sa nature véritable. Cette proposition a été acceptée par les autorités australiennes.

5. EVALUATION:

La documentation de base jointe à la désignation est sans aucun doute la plus complète jamais reçue. Elle reflète bien la nature du site, qui a une composition extrêmement complexe et s'étend sur une province géographique immense. Elle rappelle, à bien des égards, la désignation présentée pour la forêt subtropicale tempérée de Nouvelle-Galles du Sud, où plusieurs unités séparées se combinent comme les chapitres d'un livre, révélant une évolution d'un grand intérêt pour la science et la conservation. L'assemblage général de toute l'aire ajoute à l'intérêt du site pour la biologie et l'étude de l'évolution géologique des tropiques humides du Queensland.

Ce bien mérite donc d'une manière générale d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, car il satisfait aux critères suivants:

- i) Histoire de l'évolution de la Terre. Témoignage vivant et varié des huit principales étapes de l'évolution de la Terre, en particulier dans son contexte gondwanien.
- ii) Processus biologiques en cours. En tant que centre d'endémisme de la région, les tropiques humides sont d'une importance capitale pour la compréhension de l'évolution, tant dans un contexte d'isolement que d'interaction par rapport aux autres forêts ombrophiles.
- iii) Beauté naturelle exceptionnelle. Paysages extraordinaires réhaussés par des panoramas grandioses (forêts, rivières sauvages, chutes, gorges accidentées et côtes spectaculaires). Ce site assure, par ailleurs, la continuité terrestre du récif de la Grande Barrière.
- iv) Habitat d'espèces menacées. Les forêts tropicales ombrophiles abritent une flore et une faune pratiquement intactes, notamment des centaines d'espèces endémiques.

Pour ce qui est de l'intégrité du site, les dispositions prises en matière de gestion semblent prometteuses, mais ne sont pas encore définitives. Les deux options sont: (1) structure administrative coopérative fédérale/d'Etat, et (2) structure uniquement fédérale. La première option serait nettement préférable, mais l'UICN estime que la décision incombe à l'Australie.

Pour ce qui est de la taille, les nouvelles limites représentent une amélioration par rapport aux premières qui avaient été soumises. Bien que la gestion demeure une entreprise compliquée, la superficie totale du bien est certainement suffisante pour répondre aux objectifs de la Convention. Là aussi, il se peut que d'ultimes modifications interviennent tant que les consultations entre le Commonwealth et l'Etat du Queensland se poursuivront, et l'on s'attend à de nouvelles retouches avant la réunion du Comité.

6. RECOMMANDATION:

Le bureau a recommandé au comité l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial. Comme demandé, les modifications et précisions suivantes ont été transmises par les autorités australiennes en date du 1er octobre:

a) Dispositions prévues pour la gestion du site. Au 1er octobre, le gouvernement d'Etat n'avait pas encore donné son accord pour la création d'une autorité de gestion conjointe, mais les discussions allaient bon train. La solution idéale serait un accord conjoint entre le Commonwealth et l'Etat du Queensland, sur le modèle de l'Autorité du Parc marin du récif de la Grande Barrière. Si un tel accord devait se révéler impossible, une structure fédérale serait mise en place.

b) Examen des limites. Comme l'avait demandé le bureau, une nouvelle évaluation des limites du bien a été entreprise, et la superficie totale a été réduite d'environ 2,8%.

Les deux points ci-dessus ont été abondamment étudiés et discutés en Australie ces quatre derniers mois. Bien que d'autres modifications soient encore possibles d'ici la réunion du comité, l'UICN estime que la désignation mérite d'être approuvée, et que l'autorité de gestion devrait poursuivre ses efforts visant à instaurer un régime de gestion efficace pour le site. Des questions annexes telles que les terrains aborigènes, privés et militaires, pourront être traitées ultérieurement par le biais du processus détaillé de planification de la gestion, qui devrait démarrer une fois que le site aura été inscrit.